

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 1^{ER} JUIN 2015
DELIBERATION N°2015-32

OBJET : Organigrammes de l'Université.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

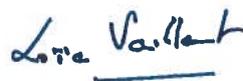
Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité les organigrammes de l'Université.

Fait à Tours, le 8 juin 2015

Le Président,



Loïc VAILLANT